

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité du programme général de travail;<sup>1</sup>

1. DECIDE que le Sous-Comité du programme général de travail deviendra un sous-comité permanent du Comité régional;
2. APPROUVE les recommandations contenues dans le rapport, notamment en ce qui concerne les activités que devra entreprendre le Sous-Comité pendant les douze prochains mois;
3. APPROUVE la proposition de porter à six membres l'effectif du Sous-Comité ainsi que la proposition de conserver chaque année quatre membres et d'en remplacer deux par roulement;
4. DECIDE que les chefs des délégations de l'Australie, de Fidji, de la Malaisie et des Philippines resteront au Sous-Comité pendant les douze prochains mois et que les chefs des délégations du Japon et de la République socialiste du Viet Nam seront les deux autres membres pour les douze prochains mois, la composition du Sous-Comité devant être revue par le Comité régional à sa vingt-neuvième session;
5. FELICITE le Sous-Comité de son rapport;
6. PRIE le Directeur régional de prendre toutes dispositions, et notamment de prévoir le soutien budgétaire, nécessaires pour permettre au Sous-Comité de mener à bien ses activités.

---

<sup>1</sup> Document WPR/RC28/16